

ASSEMBLEE PRIMAIRE

Lundi 7 juin 2021
Salle de gymnastique de Veyras

1. Ouverture de l'assemblée

Le président Stéphane Ganzer ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux 86 personnes présentes à cette deuxième assemblée primaire de la commune de Noble-Contrée.

Conformément aux dispositions de l'art. 7 de la loi sur les communes du 5 février 2004 (ci-après LCo), l'assemblée a comme sujet principal l'approbation des comptes 2020 des anciennes communes de Miège, Venthône et Veyras.

Le Conseil communal a réuni l'assemblée dans la salle de gymnastique de Veyras et propose une discussion ouverte en fin de séance. Toutefois, il a été décidé de faire l'impasse sur le partage d'un apéritif à l'issue de l'assemblée, compte tenu de la situation sanitaire (Covid). Il informe que la convocation a été effectuée dans les délais légaux selon les modes de convocation suivants : pilier public, bulletin officiel, site Internet www.noble-contree.ch et journal d'informations communal « en commun ».

Le président mentionne les documents que l'assemblée a reçus à l'entrée de la salle, à savoir l'ordre du jour, le message introductif du fascicule des comptes 2020 de Miège-Venthône-Veyras ainsi que le procès-verbal de la dernière assemblée primaire.

Le président donne connaissance des points de l'ordre du jour conformément à l'art. 10 LCo. Le mode de convocation n'appelle aucun commentaire et l'ordre du jour est accepté tel que présenté.

2. Procès-verbal de l'assemblée primaire du 22 février 2021

Le président mentionne que le procès-verbal de l'Assemblée primaire du 22 février 2021, remis à l'entrée de la salle, comprend 7 pages qui en relatent de manière exhaustive les débats.

Il propose d'en retracer uniquement les points principaux, en rappelant que l'ordre du jour portait sur l'approbation du budget 2021, la présentation du plan financier 2021-2024, l'acceptation de plusieurs règlements communaux et enfin la nomination de l'organe de contrôle.

Selon les dispositions des articles 98 LCo et suivants, le procès-verbal susmentionné est ensuite accepté publiquement et à l'unanimité par l'assemblée. Le président remercie le secrétaire communal de sa bonne tenue.

3. Lecture des comptes 2020 des communes de Miège, Venthône et Veyras

Conformément aux dispositions de l'article 17b LCo, l'assemblée primaire doit se réunir pour accepter les comptes avant le 30 juin 2021. Le président mentionne le message introductif du fascicule des comptes qui a été transmis à l'assemblée et débute la présentation des comptes 2020 en les illustrant par un diaporama informatique. Cette présentation permet à l'assemblée de cerner les éléments essentiels des perspectives financières des anciennes communes de Miège, Venthône et Veyras.

Le président passe la parole au conseiller Jean-Claude Vocat, président de Miège durant la précédente législature, afin de présenter en détail les comptes 2020 de son ancienne commune. Il débute par un aperçu des comptes de fonctionnement et d'investissement de la commune de Miège, commente les variations importantes aux comptes de fonctionnement, présente les principales dépenses d'investissements et mentionne en particulier la marge d'autofinancement de CHF 1'191'445.40 ainsi que l'insuffisance de financement de CHF 280'015.50. Il conclut en présentant l'évolution de la situation financière ainsi que de la dette/fortune au cours de la période législative 2017-2020.

Puis la parole est passée au conseiller Grégoire Clavien, président de Venthône durant la précédente législature, afin de présenter en détail les comptes 2020 de son ancienne commune. Il débute également par un aperçu des comptes de fonctionnement et d'investissement de la commune de Venthône, commente les variations importantes aux comptes de fonctionnement, présente les principales dépenses d'investissements et mentionne en particulier la marge d'autofinancement de CHF 1'240'813.83 ainsi que l'excédent de financement de CHF 582'489.62. Il conclut en présentant l'évolution de la situation financière ainsi que de la dette/fortune au cours de la période législative 2017-2020.

Enfin, le président reprend la parole afin de présenter en détail les comptes 2020 de l'ancienne commune de Veyras. A son tour, il débute par un aperçu des comptes de fonctionnement et d'investissement, commente les variations importantes aux comptes de fonctionnement, présente les principales dépenses d'investissements et mentionne en particulier la marge d'autofinancement de CHF 1'162'563.79 ainsi que l'insuffisance de financement de CHF 75'338.83. Il conclut en présentant l'évolution de la situation financière ainsi que de la dette/fortune au cours de la période législative 2017-2020.



Le président communique ses conclusions à l'aide d'indicateurs financiers relatifs aux comptes cumulés des 3 communes désormais réunies sous la bannière de Noble-Contrée, dont le montant de la fortune nette par habitant qui se monte désormais à CHF 124. -. Puis il exprime la volonté du Conseil communal d'optimiser l'engagement des moyens et de promouvoir la qualité de vie.

Le président remercie ses collègues du Conseil communal et relève le niveau qualitatif du travail effectué par une équipe soudée. Il remercie également les 3 anciens secrétaires communaux et leurs collaborateurs de l'administration pour la pertinence et l'excellence du travail fourni.

Le président ouvre la discussion sur les comptes 2020.

La parole n'étant pas demandée par l'assemblée, le président propose de passer directement au point 4 de l'ordre du jour.

4. Rapport de l'organe de contrôle et approbation des comptes 2020 des communes de Miège, Venthône et Veyras

Le président informe l'assemblée que l'Organe de contrôle, par la Fiduciaire Fidag SA, a effectué ses contrôles et vérifications dès le 19 avril 2021 dans la commune de Veyras, puis dès le 29 avril 2021 dans la commune de Miège et enfin dès le 3 mai 2021 dans la commune de Venthône.

Il passe ensuite la parole à la réviseuse Mme Anne-Laure Rey, qui donne lecture du rapport de l'Organe de contrôle relatif aux comptes 2020 des communes de Miège, de Venthône et de Veyras. En conclusion, elle souligne que la situation financière des 3 anciennes municipalités est saine et qu'elles ont la capacité à faire face à leurs engagements. Mme Rey se tient ensuite à disposition de l'assemblée pour d'éventuelles remarques ou questions.

La parole n'étant pas demandée et en vertu de l'article 17b LCo, le président demande à l'assemblée de se prononcer par main levée sur l'approbation des comptes 2020.

Les comptes 2020 de la commune de Miège, de la commune de Venthône ainsi que ceux de la commune de Veyras sont acceptés à l'unanimité par l'assemblée.

Le président remercie les réviseurs de l'excellent travail fourni et l'assemblée de la confiance témoignée.

5. Divers

Le président introduit ce dernier point à l'ordre du jour en présentant les grands projets de son dicastère « Administration générale et finances ». Il détaille entre autres les avancements du projet de construction du Centre commercial Noble-Contrée à Veyras, pour lequel un



**Noble —
Contrée**
COMMUNE

crédit d'engagement de CHF 4 millions a été accepté en 2018. Suite à la mise à l'enquête du projet en ce début d'année, il souligne que des oppositions ont été déposées et que ces dernières sont en cours de traitement par la Commission cantonale des constructions. Puis il passe la parole à ses collègues du Conseil communal afin de présenter à leur tour les projets de leur dicastère, pour cette période législative 2021-2024.

La vice-présidente Gaëlle Oggier évoque, pour ce qui concerne son dicastère « Santé, social et loisirs », le projet phare lié au développement de la zone sportive des Hartes à Miège. Sa réalisation est planifiée en 2022 et prévoit l'intégration d'un skatepark, un pumtrack ainsi que différentes autres activités pour toutes les générations. Elle présente également les démarches en cours et à venir qui concernent les sociétés/associations villageoises, le projet de renforcer les liens avec le CMS de la région de Sierre ou encore la labellisation « Commune en santé ».

Mme Barbara Roland Raval s'interroge, au sujet de la zone des Hartes, si le tracé de la route menant à la déchetterie de Miège devra être modifié. La vice-présidente indique que cela ne sera pas le cas.

Le conseiller Grégoire Clavien détaille les projets de son dicastère « Formation, culture et tourisme ». Il commence par présenter les démarches liées à la structure d'accueil de l'enfance : passage en gestion communale au 1.7.2021, nomination de sa directrice Mme Séverine Antille et attribution du mandat de confection/livraison des repas à Zenhäusern SA. Dans ce même domaine, il évoque le grand projet de cette législature qui consiste en la construction d'une nurserie (accueil des enfants de 4 à 18 mois) prévue en 2024 au centre du village de Venthône. D'autre part, il souligne le projet « art & vin » en cours de développement par notre déléguée culturelle Mme Katia Boz Balmer ainsi que différents projets touristiques (mobilité douce, e-bike, manifestations, etc.).

Le conseiller Jean-Claude Vocat poursuit en mentionnant les projets de son dicastère « Sécurité, institutions et affaires juridiques ». Il souligne que les principales démarches de ce début d'année ont consisté à mettre sur pied les règlements nécessaires au bon fonctionnement de nos services communaux de sécurité (police et feu). Dans ce même domaine, il souligne les conventions de collaboration en cours de signature, avec le CSI Région Sierre pour ce qui concerne les pompiers de même qu'avec la police municipale de Crans-Montana. Il termine en mentionnant la mise en place de l'APEA intercommunale (avec Sierre et Anniviers), ainsi que la commission communale de naturalisation et le tribunal de police qui ont déjà tenu leurs premières assises.



**Noble —
Contrée**
COMMUNE

Le conseiller Jean-Claude Vocat termine en remerciant son ancien secrétaire communal M. Olivier Clavien, pour son excellent travail dans le cadre la clôture des comptes 2020 et tout au long de ses 40 ans d'activité au service de la municipalité de Miège.

La conseillère Nadine Pfenninger présente à son tour le principal projet de cette législature en lien avec son dicastère « Constructions, territoire, agriculture et patrimoine ». Celui-ci concerne la mise en place du plan d'affectation des zones (PAZ) et du règlement communal des constructions (RCCZ). Sur ce sujet, elle évoque le planning prévu et précise l'objectif de mettre à l'enquête le projet de PAZ et RCCZ dans le courant de l'année prochaine. Elle souligne que, pour la commune de Noble-Contrée, nous n'avons fort heureusement pas de pression au niveau du « quantitatif » vis-à-vis du peu d'excédent de terrains à bâtir.

Le conseiller Paul Berclaz détaille les projets 2021 du dicastère « Travaux publics, eaux et infrastructures » dont il a la charge. Il commence par les travaux de gravillonnage sur 3 routes à Venthône, poursuit par la réfection des canalisations à la ruelle de la Calattra à Miège qui sera effectuée en 2 étapes, puis évoque la poursuite dès ce jeudi 10.6 des travaux à la montée Corinna Bille à Veyras et conclut par la présentation du projet de liaison des réseaux d'eau potable entre nos villages (1^{ère} étape : maillage des réseaux de Miège et Veyras).

Pour conclure, le conseiller Justin Métrailler relate les projets de son dicastère « Environnement, énergie et mobilité ». Il évoque les 2 commissions (mobilité, énergie et développement durable) mises sur pied et qui œuvrent déjà, il présente la nouvelle directive sur l'énergie en vigueur depuis janvier, puis revient sur 2 événements récents qui ont connu un joli succès (vente de géraniums et collecte des déchets spéciaux). Enfin il mentionne la pose des premiers moloks sur le territoire de Miège et conclut en annonçant la première journée de nettoyage de la commune qui aura lieu le 18 septembre prochain.

Le président passe ensuite la parole à l'assemblée pour les questions.

Mme Véronique Iseli aborde la question du changement de région de primes d'assurance-maladie, ce qui a provoqué une hausse de ces dernières pour les habitants de Venthône. Elle demande qu'une compensation financière soit accordée par la commune. Le président relate l'historique de ce dossier et les différents courriers échangés avec Mme Iseli. Il regrette cette situation et la hausse des primes maladie, imputables aux autorités fédérale et cantonale. Il souligne que nous n'avons malheureusement aucun pouvoir sur l'établissement de ces zones et, compte tenu de ce qui précède, que notre Conseil communal ne pourra malheureusement pas procéder à une compensation financière.



**Noble —
Contrée**
COMMUNE

M. Jacques Besse demande des renseignements au sujet des déchetteries, plus précisément au sujet de la possibilité d'utilisation de celles situées sur la commune ainsi que celle de Sierre. Le président souligne que les déchetteries de Miège et Venthône sont accessibles à l'ensemble des habitants de Noble-Contrée et que les citoyens veyrassois peuvent également se rendre pour l'heure à la déchetterie de Chétroz à Sierre. Il poursuit en soulignant qu'une réflexion est menée pour instaurer à terme une carte d'accès pour nos 2 déchetteries de Miège et Venthône.

M. Bernard Remion revient sur le sujet des primes d'assurance-maladie et propose que la municipalité écrive aux autorités supérieures pour demander le rattachement de toute la nouvelle commune à la région de primes 2, plus avantageuse. Le président remercie M. Remion pour cette proposition et confirme que ces démarches ont déjà été menées, auprès de l'OFSP et du Service cantonal de la santé publique, mais que notre demande a malheureusement été rejetée.

La parole n'étant plus demandée, le président remercie tous les citoyens de leur présence et leur participation. Il a ensuite une pensée particulière pour M. Prosper Métrailler (ancien conseiller, vice-président et teneur de cadastre de la commune de Venthône) qui est décédé il y a 2 semaines. Puis il transmet ses sincères remerciements à ses collègues du Conseil communal, aux membres du personnel et des commissions communales, ainsi qu'aux sociétés et associations villageoises. Enfin, il remercie les participants de leur intérêt porté à la chose publique, tout comme leur collaboration, compréhension et confiance témoignée dans les options choisies et les voies suivies pour le développement harmonieux de notre nouvelle municipalité de Noble-Contrée. Il assure de la disponibilité et de l'engagement du Conseil communal et il envisage l'avenir avec sérénité et détermination.

L'assemblée est levée à 21h40.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Stéphane Ganzer

Président

Samuel Favre

Secrétaire communal

Commune de Noble-Contrée
Avenue St-François 6 – CP 8
3968 Veyras

Informations
027 564 63 00
administration@noble-contree.ch

Horaires du guichet d'accueil
lu au ve : 08 h 00 – 12 h 00
me : 13 h 30 – 18 h 00